

LES PRINCIPALES MISSIONS des parrains et marraines

SENSIBILISER LE JEUNE AUX RÉALITÉS DU MONDE DU TRAVAIL

PARTAGER SA CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE ET DE SON ENVIRONNEMENT

ACCOMPAGNER SON PROJET PROFESSIONNEL

MOBILISER SON RÉSEAU PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

RÉTABLIR LA CONFIANCE EN SOI

ANALYSER ET VALORISER SES COMPÉTENCES ET APTITUDES...

+ PAR EXEMPLE C'EST :

- › Lui apporter des informations sur les entreprises, les logiques et les contraintes des employeurs,
- › Lui faire profiter de son bon sens, de ses valeurs,
- › L'aider à structurer ses démarches de recherches d'emploi,
- › Lui faire part des points à améliorer...

- EN TOUT CAS CE N'EST PAS :

- › Lui offrir un emploi ou le chercher à sa place,
- › Prendre des décisions à sa place,
- › Etre toujours d'accord avec lui,
- › Résoudre ses problèmes. Si le parrain identifie des problématiques sociales qui interfèrent avec sa recherche d'emploi, il s'engage à prendre contact avec le conseiller référent de la Mission locale.

IL N'Y A PAS DE « RECETTE » IDÉALE EN MATIÈRE DE PARRAINAGE. CHAQUE PARCOURS EST PARTICULIER EN FONCTION DES CONTEXTES, DES PERSONNES ET DES OBJECTIFS À ATTEINDRE.

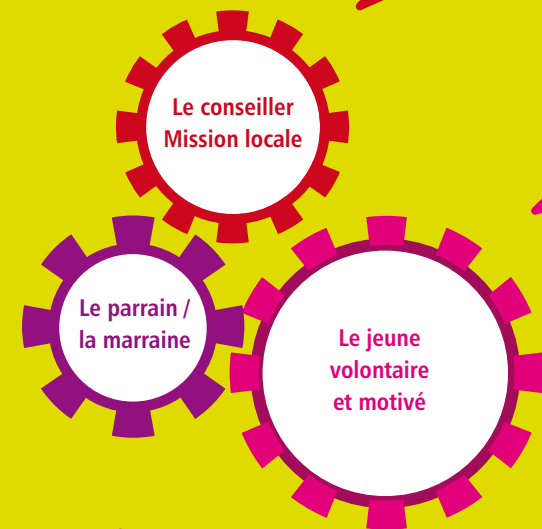


LE PARRAINAGE un engagement réciproque

Les parrains et marraines ne sont pas seuls. Ils font partie d'un réseau qui leur permet d'échanger entre eux par le biais de rencontres organisées en région ou en département. Ils peuvent également bénéficier d'informations sur les dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes et d'outils de suivi du jeune.

LE CONSEILLER MISSION LOCALE : UN RÔLE CENTRAL

- identifie les jeunes,
- accompagne la constitution et suit le binôme parrain / jeune,
- informe, communique sur le parrainage auprès des entreprises,
- relaie les informations auprès des parrains et marraines.
- met en place les outils et les dispositifs nécessaires.



LE JEUNE VOLONTAIRE ET MOTIVÉ

- s'engage librement dans la démarche parrainage,
- se rend aux rendez-vous fixés,
- met tout en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés,
- tient compte des conseils,
- informe le conseiller et son parrain de ses démarches et de leurs résultats.

LE PARRAIN / LA MARRAINE

- est disponible pour des rencontres régulières avec le jeune,
- fait bénéficier de son expérience et de sa connaissance de l'environnement socio-économique,
- fait le point sur le projet du jeune et l'accompagne dans sa réalisation,
- informe régulièrement le conseiller Mission locale des rencontres et contacts avec le jeune.



ARIFOR

GIP Action régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation

Animation régionale des Missions locales
Sophie Cossu, Chargée de missions Parrainage et Entreprise
GIP ARIFOR - 79 avenue Sainte-Ménéhould - 51000 Châlons-en-Champagne
tél : 03 26 21 73 36 - mail : scossu@arifor.fr

Devenez parrains et postulez en ligne
www.missionslocales-champagneardenne.com



Avec le soutien :
de la Direccte
de l'Acisé et
de la DRJSCS



L'Europe
s'engage
en
Champagne-Ardenne
avec le FEDER

LE PARRAINAGE parce qu'on est **plus fort accompagné !**



LE PARRAINAGE, c'est quoi ?

Le parrainage est un **accompagnement bénévole et personnalisé** d'une durée moyenne de 9 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle.

La relation parrain / jeune établit des passerelles entre le monde de l'entreprise et le jeune. Elle propose une démarche complémentaire aux actions des conseillers Mission locale. Elle démystifie l'entreprise et le contexte de la recherche d'emploi.

LE PARRAINAGE, pourquoi ?

Certains jeunes sont plus démunis que d'autres face à l'emploi. Ils n'ont pas d'opportunités de relations, ils ne connaissent pas ou peu le monde de l'entreprise, ils appréhendent le premier contact, ils ne savent pas comment s'y prendre, ils craignent de se tromper... **Ce sont autant de raisons qui risquent de faire passer les employeurs à côté de personnes motivées et de qualité.** Le parrainage a pour vocation d'apporter aux jeunes un appui, de leur donner un coup de pouce, en optimisant la mise en relation avec l'entreprise.

Qui sont les PARRAINS, LES MARRAINES ?

Les parrains et marraines sont des **bénévoles** qui présentent des aptitudes de médiateurs avec le monde de l'entreprise et qui manifestent la volonté de s'engager dans la durée ou ponctuellement, au sein d'un réseau. Ils fondent leurs actions sur des valeurs fondamentales de cohésion sociale, de lien social et de solidarité intergénérationnelle et culturelle.

Ils sont reconnus par les employeurs du fait de leur **expérience professionnelle** ou encore de leur participation à la vie locale. Ils présentent des **qualités d'écoute et de dialogue** et des **capacités à mobiliser leur réseau de relation** pour en faire bénéficier les jeunes.

Ils sont issus de tous horizons : responsables d'entreprise, cadres, salariés, syndicalistes, élus, membres d'association ou retraités. Chaque parrain ou marraine, accompagne un jeune en le faisant bénéficier de sa propre expérience pour l'aider à trouver un emploi et à s'intégrer dans l'entreprise.

Les parrains et marraines sont extérieurs à l'entreprise et distincts des tuteurs qui assurent un suivi au sein de l'entreprise.



QUI SONT LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DU PARRAINAGE ?

DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ÂGÉS DE 16 À 25 ANS VOLONTAIRES ET MOTIVÉS, ACCOMPAGNÉS PAR UNE MISSION LOCALE, QUI RÉPONDENT À L'UN OU PLUSIEURS DES CRITÈRES SUIVANTS :

- une méconnaissance du monde du travail,
- une absence de relations et de réseaux,
- souvent un faible niveau de qualification,
- un manque d'expérience significative.

Marie Grand **MARRAINE**

CHARGÉE DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL
À L'ASSOCIATION PISTE DANS L'AUBE

« J'ai parrainé 2 jeunes avec pour chacun d'eux une problématique différente : l'un avait besoin d'être rassuré et accompagné dans sa recherche d'emploi et l'autre avait tout simplement besoin que je le conseille sur les entreprises susceptibles de l'embaucher.

Aujourd'hui ils sont tous les deux salariés et me donnent régulièrement des nouvelles. Ce sont deux belles réussites d'insertion professionnelle qui se sont réalisées grâce à leur motivation et au parrainage. Cet accompagnement demande un peu de temps mais c'est une expérience gratifiante. Il faut savoir être à l'écoute et avoir une bonne connaissance de l'entreprise. Je ne regrette pas cette expérience. D'ailleurs, je suis prête à recommencer ! »



Dans les moments de relâchement, la rencontre avec le parrain rebooste !

Jacques Laroche **PARRAIN**

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
À LA CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE
CHAMPAGNE-ARDENNE
(en retraite depuis juin 2010)



« Je reçois principalement des jeunes ayant un bac+ 2, sans carnet d'adresses et qui ne connaissent pas le monde de l'entreprise. Il s'agit de leur ouvrir de nouvelles portes, de les préparer à un entretien d'embauche ou de les ramener à la réalité car ils en sont parfois éloignés. Le parrainage ne demande pas spécialement beaucoup de temps avec les outils de communication d'aujourd'hui. Il faut savoir être à l'écoute et surtout ne pas se comporter en donneur de leçons. Le binôme ne fonctionne que lorsqu'un lien de confiance s'est établi. Je pense que la culture du parrainage devrait se développer dans toutes les professions. Que l'on soit chef d'entreprise, cadre, médecin, avocat, responsable ressources humaines, nous avons tous des compétences et un carnet d'adresses, c'est presque « une obligation morale » d'aider ces jeunes ! »



Le parrainage est une solution contre l'isolement.

Amandine **PARRAINÉE**

25 ANS, A ÉTÉ PARRAINÉE DURANT 3 ANS. ELLE EST
AUJOURD'HUI ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES

« Le parrainage m'a beaucoup apporté durant ma période de recherche d'emploi. A chaque entretien, ma marraine m'encourageait à aller plus loin et petit à petit j'ai repris confiance. Lorsque j'ai trouvé mon 1^{er} emploi qui était à mi-temps, j'en ai profité pour me former et c'est ainsi que j'ai obtenu une licence assistant-e en ressources humaines. Le parrainage a été un appui considérable. De nouvelles portes se sont ouvertes. Dommage que ce dispositif ne soit pas très connu car pour les demandeurs d'emploi, c'est vraiment un avantage. Cela m'a peut-être même donné envie de devenir, un jour, marraine ! »

Vanessa Lagrange **PARRAINÉE**

23 ANS, CBE SAINT-DIZIER



« Les choses se sont passées très rapidement pour moi. Sur les conseils de ma conseillère Mission locale, j'ai assisté à une réunion de parrainage. Quelques jours plus tard, une marraine m'appelait pour me mettre en relation avec une entreprise. Depuis je travaille toujours au Comité de Bassin d'emploi de Saint-Dizier pour la promotion du parrainage. Ce contrat est vraiment un coup de chance ! Je pense que ce dispositif est une bonne initiative et ouvre de réelles portes aux jeunes. »

Les rencontres humaines sont essentielles. Je reste connectée au marché du travail.



Jean-Michel Feuillet **PARRAIN**

PRÉSIDENT DE LA MISSION
LOCALE DE SAINT-DIZIER ET
ADJOINT AU MAIRE DE LA
VILLE DE SAINT-DIZIER

« Le parrainage est une démarche personnelle. Il faut avoir certaines valeurs pour devenir parrain ou marraine. Pour ma part, ce concept m'a tout de suite séduit. A une certaine époque lorsque je travaillais chez Unilever, j'accompagnais déjà les jeunes en apprentissage. Je pense qu'il faut avoir la fibre et un bon carnet d'adresses. C'est une expérience valorisante. Je parraine 2 jeunes : l'un possède un Bac + 3 en développement durable et l'autre un BTS productique. Nous nous rencontrons tous les 15 jours pour faire le point, parfois en présence de leur conseillère Mission locale. Un trio qui fonctionne très bien, ensemble on est plus efficace pour trouver des solutions. »

Armand Lesage **PARRAIN**

ANCIEN MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET CONSEILLER
MUNICIPAL À LA VILLE DE SAINT-DIZIER.

« Je me suis toujours investi dans de nombreuses associations sportives ou autres. Alors, lorsque l'on m'a parlé de parrainage, le concept m'a tout de suite attiré. C'est une expérience très enrichissante, qui m'a permis de guider des jeunes, sans pour autant remplacer leurs parents, mais juste les rassurer et leur ouvrir des portes. A ce jour, les 8 jeunes que j'ai parrainés ont trouvé un emploi CDI ou CDD. Je pense qu'il faut concevoir son rôle de parrain sereinement et simplement. »

et

Diednaba Diawara **PARRAINÉE**

« Mon parrain est en quelques sortes mon coach. Il se rend disponible, il me conseille à chaque étape de ma vie professionnelle et analyse avec moi les choix à faire. Il me fait bénéficier de son expérience et j'ai vraiment l'impression d'avancer grâce à lui. »



Carole Boizot, Steven Brouart, Emeline Guy, Alexandre Gilson, Angeline Goustiaux, Marie Font, Mathilde Riffard, Jennifer Hardy et Jean-Pierre Maury, de Créateurs Associés de la Mission locale de Vitry-le-François.

Les créateurs associés

Ils sont une dizaine de jeunes de la Mission locale de Vitry le François à s'être impliqués dans ce groupe « parrainage » des plus novateur.

Ils ont tous un point commun : un besoin de réorientation dans leur cursus professionnel. Mais grâce au soutien de leur parrain, ils ont créé un groupe : Les Créateurs associés. Leur slogan : « *changeons nos préjugés... Echangeons* ».

L'originalité du groupe tient en plusieurs points.

Les jeunes portent le groupe et sont à l'initiative d'idées novatrices pour développer le partenariat avec les entreprises. Ils ont organisé par exemple, le **festival des Créateurs à Vitry-le-François** où des chefs d'entreprises locales étaient invités. L'occasion pour tous d'échanger sur l'entretien d'embauche et sur les à priori. Ils organisent également des **petits-déjeuners ou déjeuners** avec leurs parrains et sont présents sur des salons.

C'est à travers ces événements qu'ils affirment leur motivation de s'en sortir et leur volonté d'autonomie.